

Bureau du Comité Directeur

REUNION DU 24/10/2024 – PV N°9

Président : Eric WATTELLIER

Président Délégué : Marc WATTELLIER

Vice-Président : Hassan ACHLOUJ

Secrétaire Général : Christophe SALMERON

Secrétaire Adjointe : Annick COUEFFEC

Trésorier Général : Olivier GRAVOSQUI

Trésorier Adjoint : Régis SANCHEZ

Assiste : Philippe REFFIER (directeur administratif)

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Conformément aux articles 11.2.3 du règlement intérieur et 101 des règlements généraux de la Ligue d'Occitanie, les décisions des comités directeurs et bureaux des districts sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie dans les conditions de forme et délai de l'article 190 des R.G. de La FFF.*

CORRESPONDANCE

Mairie de PERPIGNAN : du 16/10/24, concernant les Finales de Coupes du Roussillon. Réponse a été faite.

LFO : du 18/10/24, concernant la délégation de vote des P-O pour l'AG Elective de la Ligue d'Occitanie du 09/11/24 à lui transmettre le 25/10/24 dernier délai :

Délégation de vote pour AG 2024/2025 de la LFO

– Conformément à l'article 12.2 des Statuts de la Ligue d'Occitanie, l'Assemblée Générale du District doit élire 5 membres pour les Districts dont le nombre de licences est inférieur à 15.000.

La délégation de 5 membres, élue par l'Assemblée Générale du District, doit être composée au **minimum** de :

2 dirigeants de Clubs n'appartenant pas au Comité de Direction du District.

Les autres membres de cette délégation sont **des membres élus du Comité de Direction du District**, avec un nombre si possible identique de suppléants.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

▪ A noter que la LFO informe dans son courriel que Mr BELLINI Jean-Luc du FC CERET étant club de Ligue (GROUPEMENT PHOENIX SUD ROUSSILLON VALLESPIR en U15F), il ne peut règlementairement pas faire partie de la délégation des P-O.

CLUBS TITULAIRES

1. Mme LLOBET Valérie du FC DES ASPRES 539217
2. Mr SOJAT Jean-Pierre de SALEILLES OC 528678

CLUB SUPPLEANT

1. Mr ENFRIN Damien du FC BARCARES MEDITERRANEE 581666

MEMBRES TITULAIRES DU COMITE DIRECTEUR

1. Mr ACHLOUJ Hassan
2. Mr GONZALEZ Miguel
3. Mr MARTIN Roger

MEMBRES SUPPLEANTS DU COMITE DIRECTEUR

1. Mr GARCIA Jean-Luc
2. Mr PICHENEY José
3. Mr PAULY Marc

ATAC OC : du 23/10/24, sollicitant l'intégration de son équipe U13 I en U13 D1 2^{ème} phase, suite au forfait général en U13 D1 1^{ère} phase du FC BAGES VILLENEUVE, et du fait que son équipe première engagée en U13 D1 a été reversée en U13 Animation 1^{ère} phase (Comité Directeur plénier du 29/08/24 – OFFICIEL 66 N°4 du 30/08/24). Cette question sera soumise en Comité Directeur plénier.

FC LE BOULOU SJPC : du 23/10/24, demandant une dérogation pour jouer son match de Challenge Bazataqui LE BOULOU / FC ILLOIS le samedi 26/10/24 à 19h00 (stade synthétique), avec l'accord du club adverse, dans l'attente de l'homologation de son terrain pour jouer en nocturne (en cours). La CDTIS ayant donné avis favorable, le Bureau valide la demande de dérogation pour cette rencontre.

Mairie de TOULOUGES : du 24/10/24, invitation à l'inauguration du stade Jonathan HERNANDEZ le 10/11/24 à 13h30. Remerciements.

Le Président
Eric WATTELLIER



Le Secrétaire Général
Christophe SALMERON

